



GIRO.COM

MAI
2004



"notre capacité
d'innovation et
d'adaptation"

EDITORIAL

"L'Europe est un petit jardin" ; cette petite phrase aux accents jadis sarcastiques prendra un sens plus positif le 1er mai prochain : en effet, Pologne, Hongrie, Tchéquie, Slovaquie, Slovénie, Estonie, Lettonie, Lituanie, ainsi que Chypre et Malte rejoindront officiellement à cette date l'Europe "des quinze". Cependant, comme lors de toute opération présentant des facettes inconnues, cet événement est certainement porteur pour la plupart d'entre nous de sentiments mêlés d'enthousiasme et de crainte. Enthousiasme devant ce rapprochement porteur de liberté, de stabilité et d'avenir; craintes devant les bouleversements possibles de notre vie quotidienne potentiellement liés à l'arrivée de nouveaux immigrants ou à une régression économique ou sociale.

Bien que les évolutions sociales ne soient pas faciles à prévoir, ces éléments n'ont pas totalement échappé à la sagacité des promo-

teurs de cette vaste ouverture. Ainsi des périodes transitoires comportant des restrictions aux libres échanges et circulations ont-elles été prévues dans un certain nombre de domaines. C'est notamment le cas pour la liberté de l'emploi et pour l'accès aux prestations sociales.

En France, la préférence nationale pour l'emploi restera la règle à l'égard des ressortissants des nouveaux pays membres de l'union jusqu'en 2009 voire 2011. Ceci répond sans doute à une partie des préoccupations des Français en ce qui concerne le chômage et l'emploi sur le sol national ; mais si les demandeurs d'emploi potentiels ne viennent pas à nous, rien ne peut garantir que nos entreprises n'iront pas à tout simplement à eux. Rien si ce n'est notre capacité d'innovation et d'adaptation car aussi certainement que l'eau ne remonte pas les rivières, les flux économiques ne tourment pas le dos aux profits.

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS

Dix-neuf points étaient à l'ordre du jour de cette séance du conseil, la plupart relatifs aux questions budgétaires. 18 conseillers étaient présents et 3 étaient représentés.

Budget "bois" (budget "privé" communal correspondant à l'exploitation des ressources forestières communales) : successivement, le compte administratif 2003, l'affectation du résultat d'exploitation 2003, le compte de gestion 2003 et le budget primitif 2004, présentés par Bernard ANTOINE, sont adoptés à l'unanimité. Les recettes 2003, finalement un peu plus importantes que prévu, s'élèvent à 105 922 € et le résultat de clôture ressort ainsi à + 102 623 €. Sur cette somme, 6 664 € sont affectés aux investissements (mise en valeur des parcelles) et 94 292 € à un report à nouveau pour l'exercice 2004 (montant qui sera ultérieurement versé au budget communal). Pour 2004, une anticipation prudente des ventes de bois propose d'inscrire 60 100 € au chapitre des recettes ; avec une subvention prévue de 1 280 €, ceci porte le budget primitif "bois" à 155 672 €.

Budget "communal" : budget "classique" de la commune qui comporte une partie "fonctionnement" et une partie "investissement" ; ces 2 parties ne s'additionnent cependant pas car une grande partie des ressources d'investissement est prélevée sur le budget de fonctionnement (ce dernier com-

porte les ressources fiscales bien entendu mais aussi les subventions et les ressources privées de la commune [cf. budget bois ci-dessus]). Les 3 premiers points soumis à l'approbation des conseillers portent sur les résultats de l'exercice 2003. Le bilan de la section de fonctionnement s'élève à 1 868 285 € en recettes et 1 660 574 € en dépenses, présentant ainsi un solde positif de 207 710 €, et celui de la section d'investissement à 1 120 616 € en recettes et 934 817 € en dépenses, présentant un solde positif de 185 798 €. En fait, des engagements de dépenses ont été pris en 2003 pour un montant de 389 071 €, ce qui réduit le disponible réel à porter au budget primitif 2004 à 4 338 € (auxquels se rajoutera néanmoins le solde positif du budget bois évoqué ci-avant). Ces comptes sont approuvés à l'unanimité.

Taux d'imposition 2004 (suite à l'adoption de la Taxe Professionnelle Unique par la CCHS, cette taxe ne sera désormais plus perçue par les communes ; en revanche ces dernières récupéreront l'ensemble des autres taxes et percevront une compensation au cas où les recettes ainsi perçues s'avèreraient inférieures aux montants perçus antérieurement) : Bernard ANTOINE indique que *le budget primitif 2004 (voir ci-après) a été préparé à partir de l'hypothèse d'un maintien des taux d'imposition mais qu'à son avis cette hypothèse*



"résultats de l'exercice
2003"

" difficultés prévisibles à venir "



" mieux vivre au présent "



" étude de faisabilité d'une maison des vergers "

hypothèque l'avenir car on n'est pas sûrs de pouvoir encore boucler le budget communal dans les années à venir ; il propose donc que le conseil se prononce pour une augmentation "douce" de 2% des taux. Le maire, Gilles ROY, partage cet avis et fait part de ses craintes en ce qui concerne l'évolution des recettes des ventes de bois ainsi que les difficultés prévisibles à venir pour dégager des ressources pour les investissements et même simplement pour faire face au remboursement de la dette communale ; il s'agit de poursuivre les efforts en direction d'une gestion très attentive mais aussi de préserver le futur. Christian CODDET ne partage pas cette analyse ; l'observation du budget primitif 2004 révèle, fait-il observer, une augmentation des recettes de fonctionnement de 18% (par le biais du relèvement automatique des bases d'imposition et de l'attribution de compensations) ; par ailleurs, les dépenses d'investissement programmées en 2004 sont déjà supérieures de plus de 13% à celles réalisées en 2003 ; ainsi, selon lui, ces chiffres montrent qu'il n'y a pas péril en la demeure et qu'il faut prendre en compte prioritairement les difficultés auxquelles ont à faire face les citoyens aujourd'hui devant la stagnation du pouvoir d'achat et l'augmentation incontournable des dépenses d'assainissement et de collecte des ordures ménagères notamment. La commune a engagé un vaste programme d'entretien du patrimoine qui avait été délaissé au cours des décennies précédentes ; elle ne peut pas tout faire à la fois et il ne faudrait pas faire de l'investissement pour les générations futures une religion ; un étalement raisonnable de ces investissements permettrait de ne pas aggraver la charge imposée au citoyen et de lui permettre de mieux vivre au présent. Au sortir d'un long débat permettant l'échange des différents points de vue, les craintes pour l'avenir l'emportent et le conseil adopte la proposition d'une augmentation des taux de 2% par 14 voix pour et 7 voix contre. Cette nouvelle ressource qui représentera environ 14 000 € est affectée, sur proposition de Jean LEFEVRE, aux études sur le Plan Local d'Urbanisme.

CONSEIL DE LA CCHS DU 23 MARS

Dix neuf conseillers sont présents et deux sont représentés pour cette séance qui se déroule à la mairie de Lepuix-Gy. Dix points composent l'ordre du jour.

Acquisition d'un immeuble à Auxelles-Haut : dans le cadre d'une étude de faisabilité d'une maison des vergers, soutenue par la région, le département et le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et engagée par la commune d'Auxelles-Haut, cette dernière demande à la CCHS de procéder à l'acquisition d'un immeuble en cours de cession et dont les caractéristiques se révèlent favorables au projet. Afin de sauvegarder la possibilité de réaliser ce projet au cas où les résultats de l'étude se révéleraient favorable,

Le budget primitif 2004 qui prévoit des ressources de fonctionnement à hauteur de 1 997 501 € et des ressources d'investissement se montant à 1 058 551 € est ensuite adopté à l'unanimité. Au niveau des grands postes de dépenses de fonctionnement on notera les charges à caractère général pour 591 300 €, les dépenses de personnel pour 730 000 €, les charges de gestion courantes pour 316 298 € et les charges financières pour 76 525 €, ce qui laisse un disponible pour virement à la section investissement de 264 033 € ; au niveau de cette dernière section, le remboursement du capital des emprunts mobilise 219 800 €, les gros entretiens de la voirie et des bâtiments communaux 172 707 € et les "nouveaux" projets 625 387 € (travaux de l'église et du carrefour des Fougerêts).

La dizaine de points techniques restant à l'ordre du jour, sans enjeu particulier, est traitée assez rapidement (mais avec tout le sérieux qui convient) : reconduction de la ligne de crédit ouverte auprès de Dexia CLF (approbation à l'unanimité) ; signature du marché des travaux du carrefour des Fougerêts (approbation à l'unanimité) ; contrat de maîtrise d'œuvre passé avec la DDE pour la réalisation du parc de stationnement de la mairie (approbation à l'unanimité moins 2 abstentions) ; contrat de maîtrise d'œuvre passé avec la DDE pour les aménagements de l'avenue de Schwabmünchen (approbation à l'unanimité moins 1 abstention) ; constitution du comité de gestion de la bibliothèque municipale avec un représentant pour chaque école primaire (approbation à l'unanimité) ; adhésion de la CCHS au SMIBA à la place des communes (approbation à l'unanimité) ; retrait de la commune d'Évette-Salbert du syndicat de gestion de la piscine d'Étueffont (refus à l'unanimité) ; dissolution du syndicat intercommunal du parc instrumental (approbation à l'unanimité) ; adhésion de la commune de Leval au syndicat intercommunal de la fourrière (approbation à l'unanimité).

le conseil décide, à la majorité de 20 voix, de procéder à l'acquisition de l'immeuble pour un montant estimé à 34 500 € ; au cas où ce projet ne se réaliserait pas, cet immeuble pourrait être remis en vente.

Subventions aux associations : à l'unanimité, le conseil décide d'attribuer 1500 € à l'ACAGY (Association des Commerçants et Artisans de Giromagny) pour l'organisation d'une 2ème foire commerciale et artisanale le 13 juin et 600 € à l'amicale du personnel de la commune de Giromagny à laquelle sont affiliés les personnels de la CCHS.

Tarifs des ordures ménagères : après calcul de la répartition des frais d'enlèvement des ordures ménagères payés au SICTOM

(662 910 € prévus pour 2004), le conseil décide à l'unanimité de fixer le tarif de la part à 55,62 € pour un ramassage hebdomadaire et à 84,19 € pour deux ramassages, ce qui correspond à une augmentation de l'ordre de 7%. Il est à noter que les difficultés de plus en plus grandes rencontrées dans la collecte de cette redevance ont tendance à pousser la réflexion des élus vers le passage au régime de la taxe, à priori moins équitable mais beaucoup plus facile à recouvrer. La question de l'utilité du double ramassage hebdomadaire sur Giromagny reste aussi posée.

Taux de la TPU 2004 (Taxe professionnelle Unique) : suite à la décision prise en 2003 de passer au régime de la TPU, le taux moyen calculé sur l'ensemble des communes de la CCHS ressort à 15,8 %. A l'unanimité le conseil décide de maintenir ce taux.

Subvention du budget communautaire au budget du service d'assainissement : en principe, les budgets des services doivent être équilibrés (article L 322-5 du code des communes) ; toutefois une exception est possible lorsque les investissements à réaliser ne peuvent l'être sans une augmentation "excessive" des tarifs. Le président Daniel ROTH propose donc de prélever une subvention de 750 000 € sur le budget communautaire à destination du budget d'assainissement afin de poursuivre le programme des travaux sur le réseau public des eaux usées tout en limitant l'augmentation de la redevance d'assainissement au taux de l'inflation pour 2004 (la redevance d'assainissement s'établit ainsi à 1,25 €/m³ et 36,62 € par abonnement). La proposition est adoptée à l'unanimité.

Budget primitif communautaire : compte tenu des éléments qui précèdent, le budget communautaire proposé ressort en équilibre pour un montant de 2 826 360 € en fonctionnement et 621 612 € en investissement. Les principaux postes de fonctionnement sont, par ordre décroissant : la subvention au budget d'assainissement indiquée ci-dessus (750 000 €), les reversements de fiscalité aux communes et syndicats (739 034 €), la contribution aux organismes de regroupement (660 000 € dont 609 283 pour les seules ordures ménagères), 215 800 € pour les frais de personnel (premier vrai poste de dépense de la CCHS avec une augmentation importante en 2004 liée à l'ouverture de la crèche familiale [+ 132 000 €]), 187 000 € pour les subventions aux associations et organismes

de droit privé (Centre Socio Culturel 77 877 €, Théâtre des Deux Sapins 67 839 €, Ecole de Musique 19 095 €, Office de Tourisme 18 294 €, divers 18 598 €), 93 325 € de reversement à la section d'investissement et 64 000 € pour les charges à caractère général. Au niveau du budget d'investissement, les principales opérations portent sur la construction du centre d'accueil de la petite enfance (396 666 €) et sur les études (119 947 €). Ce budget est adopté à l'unanimité.

Budget primitif du service d'assainissement : le budget proposé par le président ressort en équilibre avec un montant de 747 088 € en section de fonctionnement et 3 633 375 € en section d'investissement. Les principales charges de fonctionnement portent sur les frais d'exploitation de la station d'épuration (environ 200 000 €), sur les charges de personnel (117 400 €), sur les charges financières (119 796 €), sur la dotation aux amortissements (102 206 €) et sur un virement à la section d'investissement (176 566 €). Le budget d'investissement est presque entièrement consacré aux travaux sur le réseau d'assainissement (3 438 991 €) et au remboursement du capital des emprunts (64 300 €).

Construction d'un atelier à la station d'épuration : à l'unanimité le conseil entérine le choix de la commission d'appel d'offres qui a retenu diverses entreprises pour un montant de travaux qui s'établit à 180 553 € et autorise le président à signer les marchés correspondants.

Convention de mandat au SIAGEP pour la négociation d'un marché de fourniture de logiciels permettant la lecture et la manipulation des données cadastrales numérisées : cette convention est adoptée à l'unanimité. Le coût maximal du système devra ressortir à moins de 2 € par habitant.

Approbation du barème des participations familiales au coût des prestations de la crèche familiale : ce barème (dont le détail est disponible au secrétariat de la CCHS) est en fait imposé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui subventionne ce service ; les conseillers n'ont donc guère d'autre choix que de l'approuver à l'unanimité. A l'occasion, le règlement intérieur de la crèche familiale est aussi adopté à l'unanimité.

La prochaine séance du conseil de la CCHS se tiendra dans les locaux de la mairie de Vescemont.

CONSEIL MUNICIPAL D'ADOLESCENTS DU 24 MARS

Douze conseillers sont présents pour traiter à nouveau de la question des aires de jeu communales et ouvrir des perspectives sur de nouvelles actions que pourrait engager le conseil. Ayant pris connaissance des propositions budgétaires du conseil municipal (5000 € pour 2004), les jeunes conseillers arrêtent leur choix sur un " téléphérique " pour les 6-

12 ans (4030 €) et sur un " pont en cordes " (1170 €) pour les 2-5 ans. Restent à définir le lieu d'implantation et la date de mise en œuvre.

La discussion tourne ensuite à nouveau sur le thème de la propreté dans la ville: présence de nombreux débris dans toute la ville, y compris au voisinage des corbeilles dont le



" difficulté pour la collecte de la redevance "



" travaux sur le réseau d'assainissement: 3 438 991 € "



" téléphérique et pont en cordes "

**" les jeunes élus
proposent ... "**



**" remise des prix
du fleurissement "**



**" animations,
restauration
et buvette "**

nombre est jugé insuffisant et problème récurrent des déjections animales dans les espaces verts où jouent les enfants (rue Hauterive et quartier des Vosges en particulier). Par ailleurs les conteneurs spécifiques papier, verre, plastique, débordent beaucoup trop souvent faute d'un ramassage adapté. Les jeunes élus proposent donc la mise en place de corbeilles supplémentaires ainsi qu'une sévérité renforcée (" amendes ") pour les personnes prises en flagrant délit de pol-

lution. Des actions de sensibilisation sont également envisagées telles qu'une " journée ville propre " invitant chaque citoyen à faire un effort ou encore une journée de ramassage collectif des détritiques qui pourraient être rassemblés sur une place de la ville.

La date du prochain CMA est fixée au mercredi 5 mai. Les débats porteront sur les actions possibles du citoyen vis-à-vis de la commune en regard des actions de la commune vis-à-vis du citoyen.

LA VIE COMMUNALE



Vingt-six familles ont répondu à l'invitation de la commission municipale du fleurissement (Monique HELBERT, Marie-José

NOVIER, Agnès FREYBURGER, Céline BORDIER et Marie-Noëlle MARLINE) de se retrouver le samedi 3 avril autour du verre de l'amitié pour faire le bilan en images de la saison précédente et recevoir les félicitations des élus. Originalité, cette année la commission n'a pas procédé à un classement mais a tenu à remettre un prix symbolique (une plante fleurie) à chacun des sélectionnés (44 habitations sur 80 visitées) à titre d'encouragement pour l'année à venir, afin que notre ville soit encore plus accueillante en 2004. Bravo à tous !

AGENDA DE MAI

Samedi 8 : ■ Concours en doublettes organisé par la société de boules au square du Paradis des loups.

Dimanche 9 : ■ Championnat départemental de triplettes organisé par la société de boules emportant qualification pour les championnats de France.

■ Journée de l'Europe.

Samedi 15 : ■ Le FC Giro-Lepuix rencontre Arbois Sports ;

■ Journées " truites " (aussi le dimanche 16) organisées à la sablière Grosboillot à Chaux par l'AAPPMA avec buvette, casse-croûte, repas de midi et de nombreux lots ; inscription 10 € la journée et 15 € les 2 jours ; renseignements au 03 84 56 78 78.

Dimanche 16 : ■ Visite de la mine du Thillot organisée par le CSCHS.

Mercredi 19 : ■ Visites du sentier minier (flore et patrimoine) et du circuit des fontaines organisées par le Club Sous-Vosgien des Sentiers ; départ à 9H00 derrière la mairie pour une durée de 2 à 3 heures ; réservations au 03 84 29 33 61.

■ Tournois de football pour les jeunes toutes catégories, à partir des poussins, organisés par le FC Giro-Lepuix (aussi le jeudi 20) au stade Edouard Travers avec animations, restauration et buvette ; nocturne pour les 15 et

18 ans le mercredi soir.

Samedi 22 : ■ Gala de printemps de l'harmonie municipale au théâtre des 2 sapins à 20H30 avec la participation des 25 musiciens de l'Union Instrumentale de Fleurier (Suisse).

Dimanche 23 : ■ Fête de la transhumance avec montée du troupeau au ballon d'Alsace (arrêt prévu à Malvaux pour un vin chaud), organisée par l'association " Transhumance et Traditions " ;

■ Passage du tour de Franche-Comté à 15H25.

■ Concert à l'Eglise saint Jean Baptiste à 17H00 organisé par l'association des Amis de l'Orgue de Giromagny avec Orphée (Choeur de l'Ecole Nationale de Musique de Belfort ; chef de choeur : Jocelyne Dal Gobbo) et la participation de l'orchestre du Collegium Musicum de Mulhouse, sous la direction de Jan Sosinski ; au programme le " Stabat Mater " d'Anton Dvorak, une oeuvre qui exprime la souffrance de la Vierge au pied de la croix devant le corps de son fils ; prix des places : 10 € (5 € pour étudiant et demandeurs d'emploi, gratuit au dessous de 16 ans).

Lundi 24 : ■ Passage de la déchetterie mobile, place des casernes, de 12H00 à 19H00.

GIROPRACTIQUE

Gendarmerie: 03 84 29 30 17

Mairie: 03 84 27 14 18

Services d'urgence: Pompiers 18 ; SAMU 15.

Contacts internet : mairie@giromagny.fr

EDF: 03 84 28 33 23 **GDF:** 03 84 28 51 22

Syndicat des eaux: 03 84 29 50 19

Pharmacie: 03 84 29 96 93.

giro.com@giromagny.fr